



STATISTIQUES

CRIMINALITÉ AU QUÉBEC PRINCIPALES TENDANCES 2014

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Pour nous joindre

Direction de la prévention et de l'organisation policière

Ministère de la Sécurité publique
Tour du Saint-Laurent, 9^e étage
2525, boulevard Laurier
Québec (Québec) G1V 2L2

infocom@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 418 646-6777, poste 60127

Télécopieur : 418 646-3564

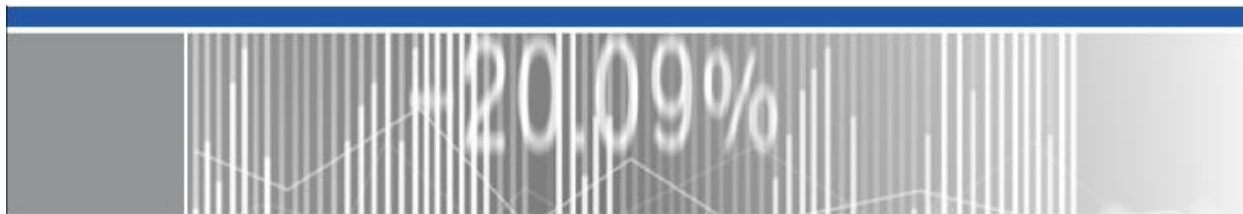
Le contenu de cette publication a été rédigé par la Direction de la prévention et de l'organisation policière du ministère de la Sécurité publique.

Coordination:	Linda Veillette
Analyse:	Mathieu Giguère
Traitement des données:	Tho Thanh Ly

Dépôt légal – 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-75007-9 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2016

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.



Faits saillants

- En 2014, le taux global de criminalité au Québec est de 3 423 infractions par 100 000 habitants. Cela représente un recul de 9,8 % par rapport à 2013. C'est le plus bas taux enregistré depuis 1979, soit l'année à laquelle la province a commencé à compiler les données sur la criminalité. De ce fait, le Québec est la province qui affiche le plus bas taux de criminalité au Canada.
- L'indice global de gravité de la criminalité est en baisse constante depuis près d'une décennie, affichant une diminution de 37,3 % par rapport au seuil de 2006.
- Pour la même période, l'indice de gravité des crimes violents a reculé de 30,1 %. Ce recul est attribuable à la baisse de 36,5 % du nombre de vols qualifiés par rapport à 2006.
- La diminution de l'indice de gravité des crimes sans violence (-40,7 %) s'explique par la baisse des infractions contre la propriété. Cette grande catégorie affiche un recul de 44,7 % du taux d'infractions et atteint un seuil historique avec 2 075 infractions par 100 000 habitants. Cette baisse s'explique par la diminution des taux d'introductions par effraction et des différentes catégories de vols.
- Le taux d'infractions contre la personne diminue constamment depuis une décennie, soit de 14,2 % depuis 2005. En 2014, cela représente 2 344 infractions de moins que l'année précédente.
- Parmi les infractions contre la personne, la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel, comprenant notamment le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur, est la seule à afficher une hausse substantielle de 6,2 % par rapport à l'année précédente. Ce type de délit augmente depuis 2008.
- La catégorie des autres infractions au Code criminel a diminué de 17,9 % par rapport à 2013. Cette catégorie comprend notamment sept nouvelles infractions relatives au terrorisme qui sont entrées en vigueur en 2013, à la suite de l'adoption du projet de loi S-7.
- En 2014, le taux d'infractions liées à la prostitution a chuté de 46,7 % par rapport à l'année précédente.

Table des matières

2	Faits saillants
3	Table des matières
4	Graphiques
5	Tableaux
6	Notes méthodologiques
8	Introduction
9	Chapitre 1 : Le recul de la criminalité au Québec se poursuit
9	1.1 Le taux global de criminalité
11	1.2 L'évolution des infractions au Code criminel
13	1.3 L'indice de gravité maintient sa tendance à la baisse
15	Chapitre 2 : L'analyse des principales catégories d'infractions
15	2.1 Les infractions contre la personne
17	2.1.1 Les homicides
18	2.1.2 Le vol qualifié et l'extorsion
20	2.1.3 Les autres catégories d'infractions contre la personne
21	2.2 Les infractions contre la propriété
21	2.2.1 Une diminution marquée des vols et des introductions par effraction
25	2.2.2 La fraude
27	2.3 Les autres infractions au Code criminel
29	2.3.1 Une nette diminution des infractions associées à la prostitution
30	2.3.2 La pornographie juvénile
31	2.4 Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule
32	2.4.1 Une hausse considérable des délits de fuite sans victime
33	2.4.2 La conduite avec facultés affaiblies
34	2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants
36	Chapitre 3 : Le portrait des régions administratives
36	3.1 Les taux régionaux d'infractions au Code criminel
38	3.2 Les victimes d'infractions selon les régions
39	Chapitre 4 : Les auteurs présumés
39	4.1 L'évolution du taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes
40	4.2 La répartition de la criminalité selon la catégorie d'infractions
41	Les catégories d'infractions au Code criminel
42	Références

Graphiques

- 9 **Graphique 1** Évolution du taux global de criminalité, Québec, 2005 à 2014
- 11 **Graphique 2** Évolution du nombre d'infractions au Code criminel par grandes catégories, Québec, 2005 à 2014
- 13 **Graphique 3** Évolution de l'indice global de gravité de la criminalité, Québec, 2005 à 2014
- 14 **Graphique 4** Évolution de l'indice global de gravité des crimes violents et sans violence, Québec, 2005 à 2014
- 15 **Graphique 5** Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2005 à 2014
- 18 **Graphique 6** Évolution du taux de vols qualifiés et d'extorsions, Québec, 2005 à 2014
- 20 **Graphique 7** Évolution des taux d'infractions de menaces, de harcèlement et des autres infractions contre la personne, Québec, 2014
- 21 **Graphique 8** Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2005 à 2014
- 25 **Graphique 9** Taux de fraudes par 100 000 habitants, Québec, 2005 à 2014
- 27 **Graphique 10** Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2005 à 2014
- 29 **Graphique 11** Évolution du taux d'infractions associées à la prostitution, Québec, 2005 à 2014
- 30 **Graphique 12** Évolution du nombre d'infractions de pornographie juvénile, Québec, 2005 à 2014
- 31 **Graphique 13** Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2005 à 2014
- 32 **Graphique 14** Évolution du nombre de délits de fuite, Québec, 2005 à 2014
- 34 **Graphique 15** Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2005 à 2014
- 36 **Graphique 16** Taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2014^P
- 38 **Graphique 17** Taux de victimes d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2014^P
- 39 **Graphique 18** Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes, Québec, 2005 à 2014
- 40 **Graphique 19** Répartition de la criminalité des jeunes auteurs présumés et des adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^P

Tableaux

- 10 **Tableau 1** Nombre et taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014
- 16 **Tableau 2** Nombre et taux d'infractions commises contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014
- 17 **Tableau 3** Répartition des homicides par lieux, types d'armes et relations entre la victime et l'auteur présumé, Québec, 2014
- 19 **Tableau 4** Évolution du nombre de vols qualifiés et d'extorsions, Québec, 2014
- 22 **Tableau 5** Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014
- 23 **Tableau 6** Évolution du nombre d'introductions par effraction et de vols de véhicules, Québec, 2005 à 2014
- 24 **Tableau 7** Évolution du nombre de vols, Québec, 2005 à 2014
- 26 **Tableau 8** Nombre de fraudes, Québec, 2013 et 2014
- 28 **Tableau 9** Nombre et taux d'infractions des autres infractions au Code criminel, Québec, 2013 et 2014
- 32 **Tableau 10** Infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2005 à 2014
- 33 **Tableau 11** Évolution du nombre d'infractions de conduite avec facultés affaiblies et autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule, Québec, 2005 à 2014
- 35 **Tableau 12** Infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2013 et 2014
- 37 **Tableau 13** Nombre et taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2013 et 2014

Notes méthodologiques

Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)

Les données sur la criminalité sont recueillies dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité selon des règles communes qui sont partagées par les corps de police partout au Canada. Cette norme est administrée par le Centre canadien de la statistique juridique et offre deux méthodes de collecte des données : le programme agrégé et le système de rapport fondé sur l'affaire (ou l'événement).

Le programme agrégé, mis en œuvre en 1962 au Canada, correspond au Programme DUC 1. Le système fondé sur l'affaire, dont l'implantation s'est amorcée en 1988, correspond au Programme DUC 2. Ce système permet d'obtenir plus d'information en rendant possible la saisie des caractéristiques de l'affaire, des victimes et des auteurs présumés. Mentionnons que le programme DUC 2 continue d'évoluer en fonction des modifications législatives au Code criminel et, de façon plus anecdotique, à la suite des recommandations du Comité des informations et statistiques policières. En 2004, le Programme DUC 2.1 a été révisé pour créer la version 2.2 (version actuelle) dans laquelle il est possible d'inscrire si une affaire criminelle est liée au crime organisé, à un gang de rue ou s'il s'agit d'un crime motivé par la haine ou d'un cybercrime.

C'est le ministère de la Sécurité publique (MSP) qui est responsable de la banque de données policières pour l'ensemble du Québec (DUC 1 et DUC 2), à l'exception des infractions déclarées par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Ajoutons que certains corps de police autochtones n'alimentent pas encore la banque de données.

Limites des données sur la criminalité

Les données sur la criminalité sont le fruit d'un processus et ne reflètent pas l'ensemble des crimes commis sur un territoire pour une période donnée. En effet, seulement les infractions détectées par les organisations policières ou celles qui leur sont signalées et qui s'avéreront fondées seront enregistrées et comptabilisées. Depuis plusieurs années, les enquêtes de victimisation ont révélé que tous les délits ne sont pas signalés aux autorités dans les mêmes proportions. Les crimes plus graves, de nature violente et comportant une victime directe, sont plus susceptibles d'être signalés que d'autres types de délits. Certains facteurs comme le caractère humiliant ou compromettant du délit, l'âge de la victime et sa relation avec l'auteur présumé peuvent grandement influencer le taux de déclaration des différentes catégories d'infractions. Selon une estimation de Statistique Canada, environ 30 % des crimes totaux sont déclarés à la police (Perreault et Brennan, 2010).

Méthodes de calculs et sources des données

Extraction des données

Les données de 2014 sont celles enregistrées avant le 1^{er} avril 2015. Elles comprennent tous les dossiers du Programme DUC 2.2 traités en 2014. La base de données des affaires criminelles étant dynamique, l'extraction des données d'une année est réalisée trois mois après le début de l'année suivante. L'information est ainsi plus juste, notamment celle traitant de l'auteur présumé et du statut de classement du dossier, ces données étant souvent colligées après quelques mois d'enquête. Au moment d'extraire les données de 2014, celles de 2013 ont été actualisées afin de prendre en compte toutes les modifications apportées au cours de l'année suivante et deviennent les données définitives.

Dénombrement des infractions

Conformément aux règles de déclaration du Programme DUC 2.2, les organisations policières peuvent enregistrer jusqu'à quatre infractions commises lors d'une même affaire. Toutefois, seule l'infraction la plus grave de chaque événement est comptabilisée lors de la production des statistiques officielles. Cette méthode engendre cependant une sous-estimation des crimes les moins graves.

Également, précisons que le dénombrement des infractions varie selon les types de crimes. Pour la plupart des crimes contre la personne, le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes, sauf pour quelques exceptions comme le vol qualifié ou l'extorsion. Pour ces cas, tout comme les infractions contre les biens et autres types de crimes, le décompte s'effectue par affaire sans égard au nombre de victimes.

Procédés de calculs

Pour les calculs (somme, taux, variation, etc.), nous utilisons la valeur réelle qui peut s'étendre jusqu'à 15 décimales et non pas la valeur affichée dans les tableaux et les graphiques qui est limitée à une décimale. Calculer à partir de la valeur réelle assure l'exactitude optimale des résultats, particulièrement avec des nombres décimaux.

Introduction

Chaque année, le MSP réalise le rapport statistique sur les principales tendances de la criminalité au Québec. Les données qui y sont présentées reflètent le portrait des affaires criminelles signalées aux corps de police ou celles qu'ils ont détectées et dont ils ont établi le bien-fondé. Ces événements sont inscrits et compilés en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Cette norme pancanadienne est en vigueur depuis plusieurs années et fait l'objet d'un suivi régulier. Bien que les données policières ne couvrent pas l'ensemble des crimes qui sont commis au Québec, elles constituent néanmoins l'indicateur le plus fiable pour analyser la fréquence et la nature de la criminalité commise annuellement dans la province.

Les deux premiers chapitres dressent le portrait général de la criminalité au Québec en 2014. Les principales catégories d'infractions au Code criminel et à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances y sont analysées en mettant l'accent sur les tendances évolutives depuis 2005. Le troisième chapitre est consacré à la criminalité des 17 régions administratives tandis que le dernier chapitre dresse un portrait des auteurs présumés jeunes et adultes.

Mentionnons que l'analyse statistique de certaines thématiques comme les infractions sexuelles et les infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal font l'objet de publications distinctes.

Enfin, l'utilisation du genre masculin a été adoptée dans un but de simplification.

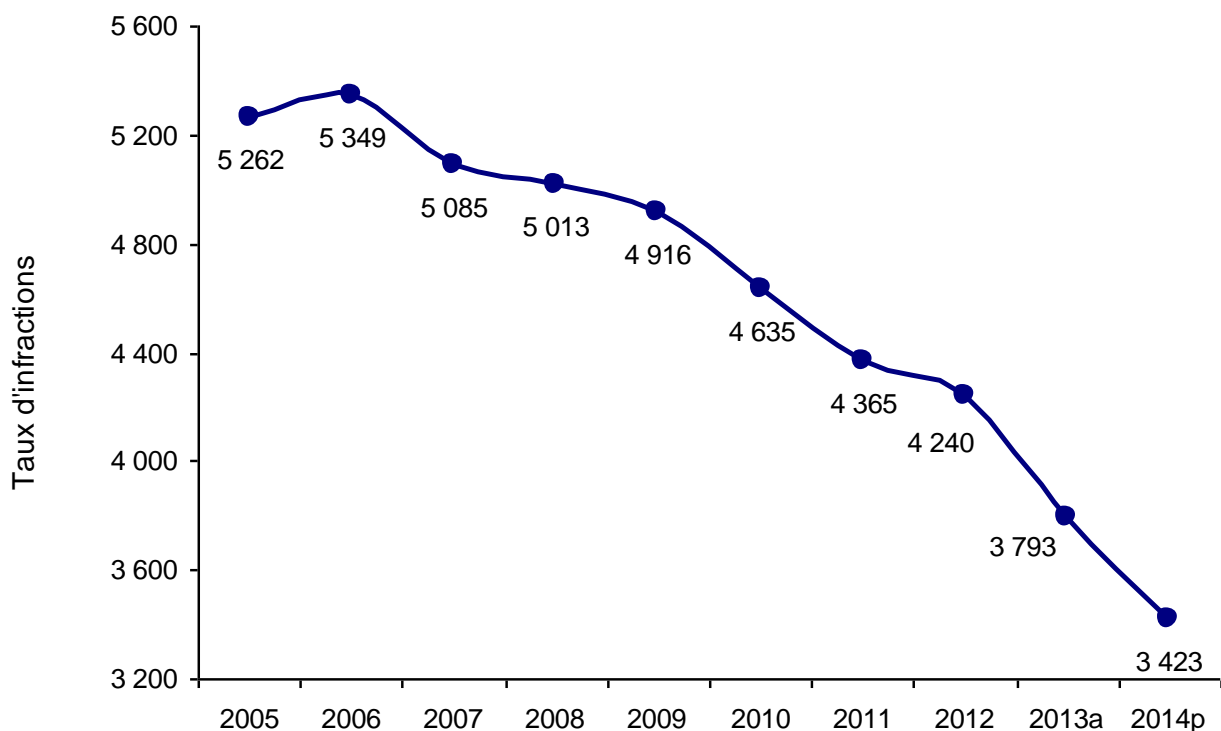
Chapitre 1 : Le recul de la criminalité au Québec se poursuit

1.1 Le taux global de criminalité

La tendance à la baisse de la criminalité s'est poursuivie au Québec en 2014. Le taux global de criminalité de 3 423 infractions par 100 000 habitants représente une diminution de 9,8 % par rapport à l'an dernier. De manière générale, la criminalité a chuté de façon considérable dans la dernière décennie, le taux global affichant une baisse de 34,9 % par rapport à celui de 2005 (graphique 1), ce qui constitue une diminution moyenne de 4,21 % par année.

Le **taux de criminalité** est une mesure standardisée utilisée principalement pour effectuer des comparaisons dans le temps ou entre des territoires. Il permet de mesurer le volume de la criminalité en exprimant le rapport entre le nombre d'infractions et la population du territoire visé (par exemple, une région), calculé par 100 000 habitants. Les données sur la population proviennent des estimations de Statistique Canada.

Graphique 1
Évolution du taux global de criminalité, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Au cours de la dernière année, ce sont 281 203 infractions au Code criminel qui ont été déclarées par les organisations policières de la province, soit 28 099 infractions de moins qu'en 2013 (tableau 1). Comme nous le verrons dans les prochaines parties de ce chapitre, les tendances à la décroissance des trois grandes catégories d'infractions sont demeurées les mêmes en 2014.

Tableau 1
Nombre et taux d'infractions selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation annuelle (en %)
Infractions contre la personne	77 407	75 063	-2 344	949,3	913,8	-3,7
Infractions contre la propriété	188 733	170 457	-18 276	2 314,6	2 075,0	-10,4
Autres infractions au Code criminel	43 162	35 683	-7 479	529,3	434,4	-17,9
Total	309 302	281 203	-28 099	3 793,3	3 423,2	-9,8

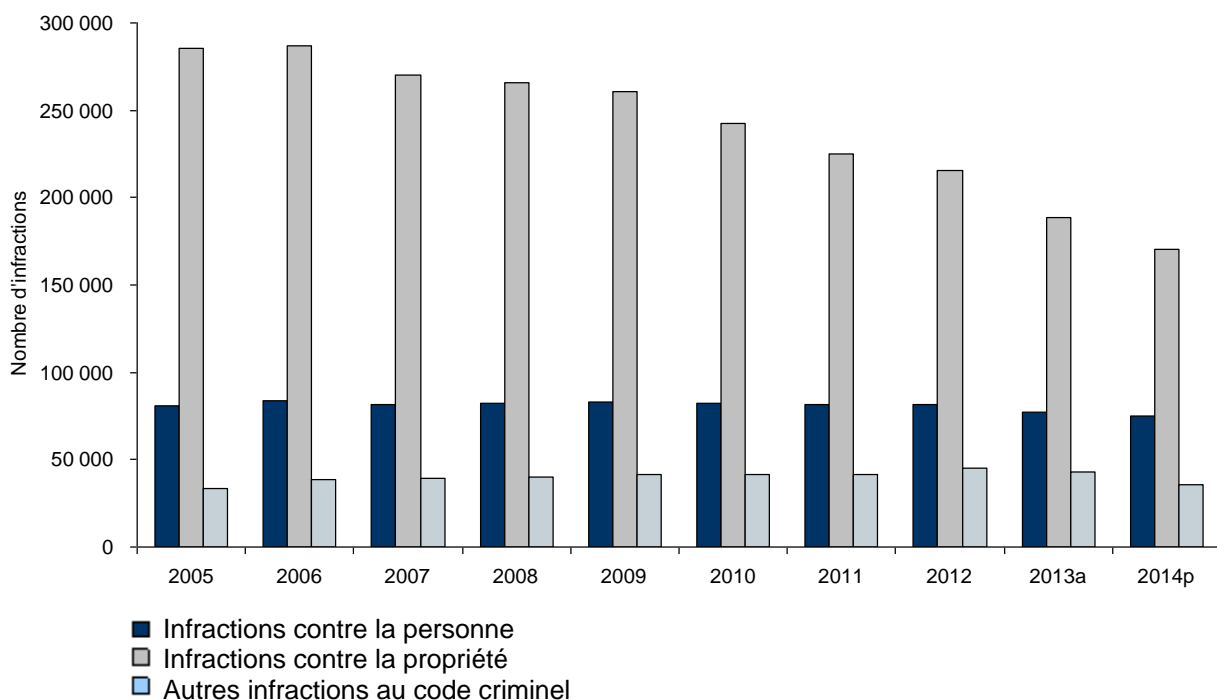
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.2 L'évolution des infractions au Code criminel

Lorsque l'on observe l'évolution des grandes catégories d'infractions sur une décennie (graphique 2), il est intéressant de noter que la diminution du taux global de criminalité est principalement attribuable à la baisse considérable du nombre d'infractions contre la propriété, ce type de criminalité ayant chuté de 40,2 % depuis 2005.

Graphique 2
Évolution du nombre d'infractions au Code criminel par grandes catégories
Québec, 2005 à 2014

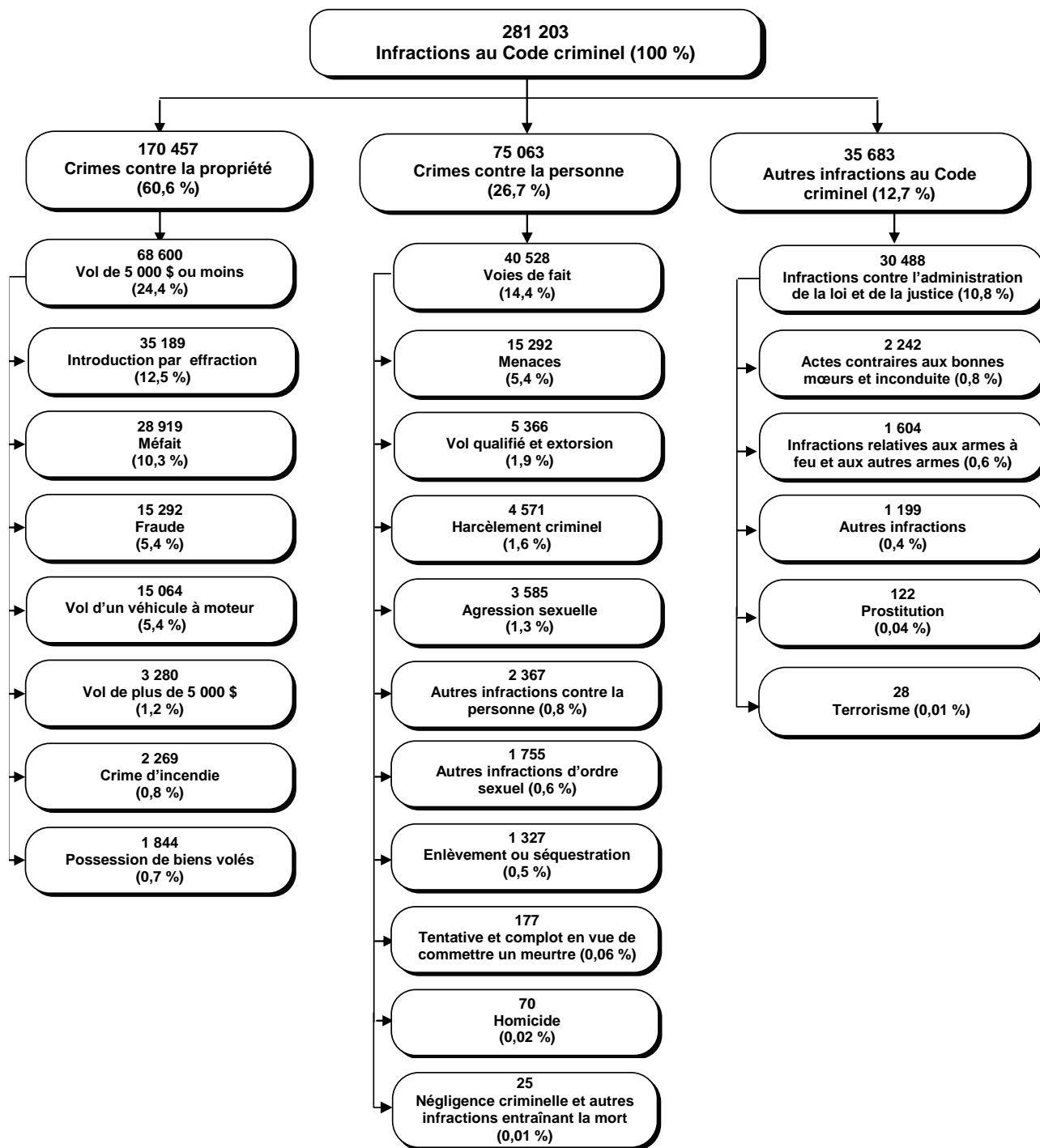


a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Malgré la réduction marquée des infractions contre la propriété, cette catégorie constitue chaque année la catégorie d'infractions au Code criminel la plus nombreuse. Même si la répartition des délits varie très peu d'une année à l'autre, nous observons néanmoins certains changements liés à la baisse des crimes contre la propriété. À cet égard, les voies de fait (40 528) ont devancé pour une deuxième année consécutive les introductions par effraction (35 189). Autre changement notable, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice (30 488) sont légèrement plus nombreuses que les méfaits (28 919) depuis 2011. Néanmoins, les vols de 5 000 \$ ou moins (68 600) demeurent l'infraction la plus déclarée au Québec.

La répartition des infractions au Code criminel, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

1.3 L'indice de gravité de la criminalité maintient sa tendance à la baisse

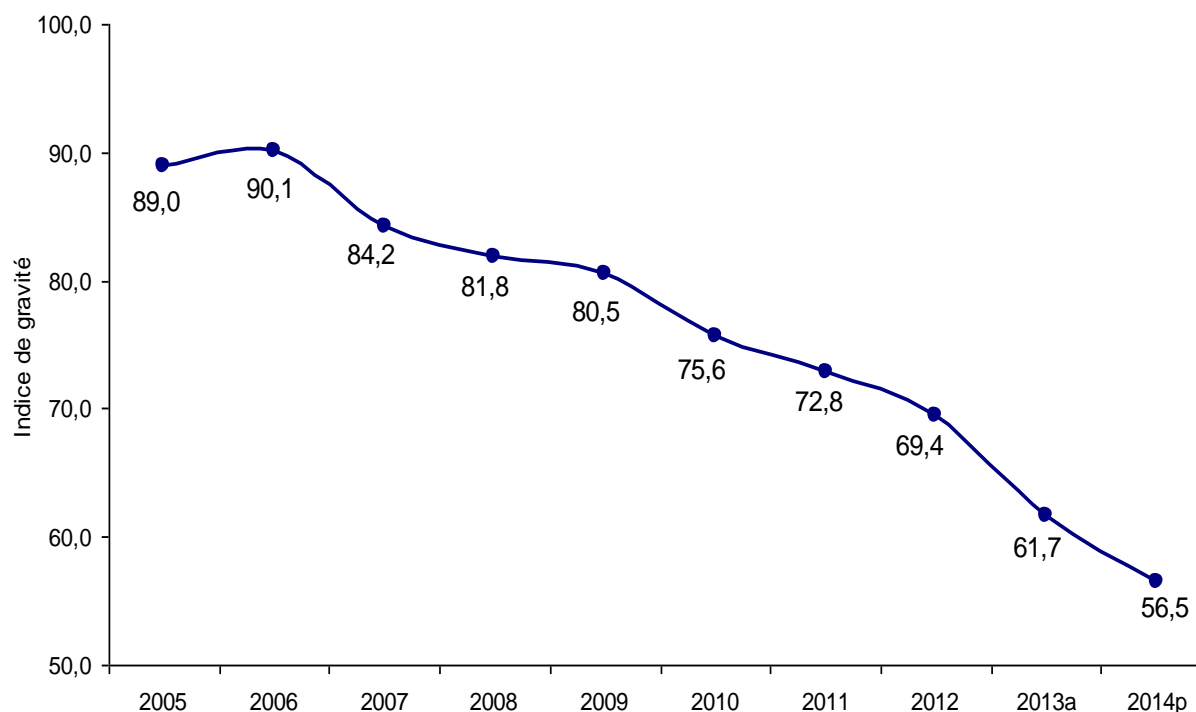
L'indice de gravité de la criminalité comprend trois mesures différentes, soit une pour la criminalité globale, une autre pour les crimes violents et une dernière pour les crimes sans violence.

L'**indice de gravité de la criminalité (IGC)**, mis en place en 2009 par Statistique Canada, est une mesure complémentaire au taux de criminalité qui permet d'examiner les variations annuelles de la criminalité sous l'angle de la gravité des crimes déclarés. Par l'attribution d'un poids de gravité attribué à chaque type d'infraction, l'indice prend en compte tant le volume des crimes enregistrés que leur gravité (Wallace et autres, 2009). Les poids sont déterminés à partir du taux d'incarcération multiplié par la durée moyenne des peines d'emprisonnement, en jours, qui ont été imposées par les tribunaux.

Cette particularité permet de réduire l'effet des infractions fréquentes et moins graves qui ont une forte incidence sur le taux de criminalité traditionnel. De plus, contrairement au taux de criminalité, l'IGC inclut toutes les infractions au Code criminel (y compris celles relatives à la conduite d'un véhicule) ainsi que les infractions aux autres lois fédérales, notamment celles qui concernent les drogues et les stupéfiants.

Graphique 3

Évolution de l'indice global de gravité de la criminalité, Québec, 2005 à 2014



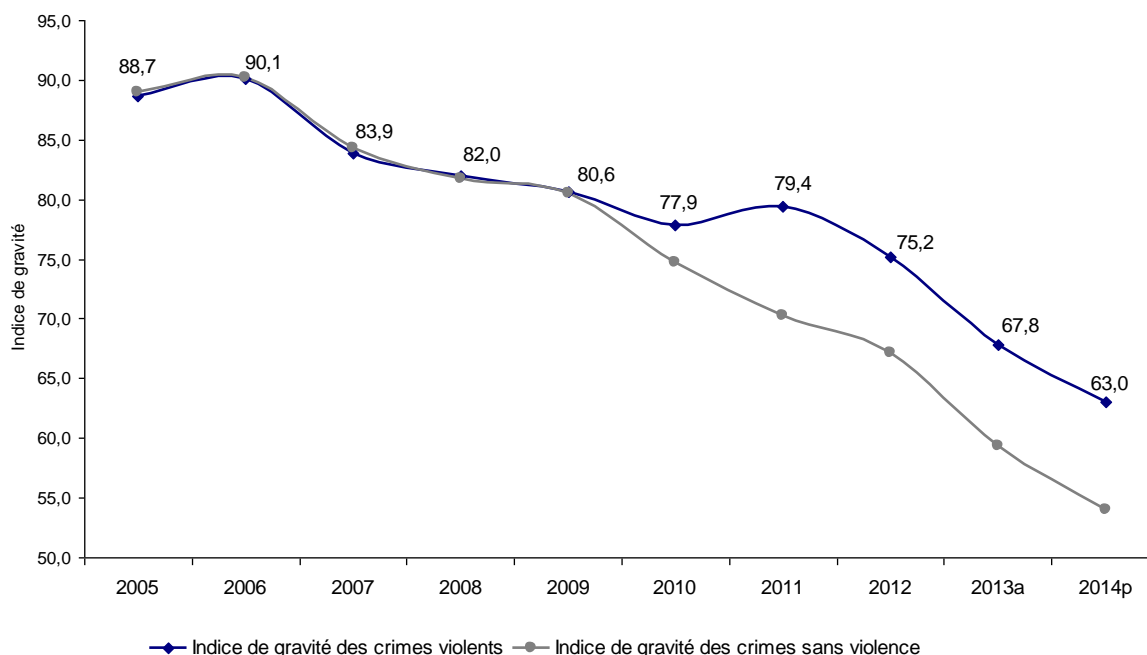
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Tout comme le taux global, la gravité des crimes commis au Québec est en constante diminution depuis près d'une décennie. En 2014, l'indice global a diminué de 37,3 % par rapport à 2006 (graphique 3), passant de 90,1 à 56,5 points.

Pour la même période, l'indice de gravité des crimes violents¹ a reculé de 30,1 % (graphique 4). Le calcul de cet indice étant basé sur un poids de gravité attribué à chaque infraction, on peut déterminer que la diminution de la gravité des crimes contre la personne est attribuable à la baisse de 36,5 % du nombre de vols qualifiés par rapport à 2006, ce type de délits contribuant pour beaucoup à l'indice de gravité des crimes violents.

Graphique 4
Évolution de l'indice global de gravité des crimes violents et sans violence
Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Quant aux crimes sans violence², ce sont les infractions contre la propriété, ayant des poids de gravité moyens mais contribuant majoritairement à l'indice, qui sont responsables de la tendance à la baisse de 40,7 % par rapport à 2006. Comme nous le verrons dans la prochaine section, les introductions par effraction et les vols comptent parmi les infractions contre la propriété qui ont le plus diminué ces dernières années.

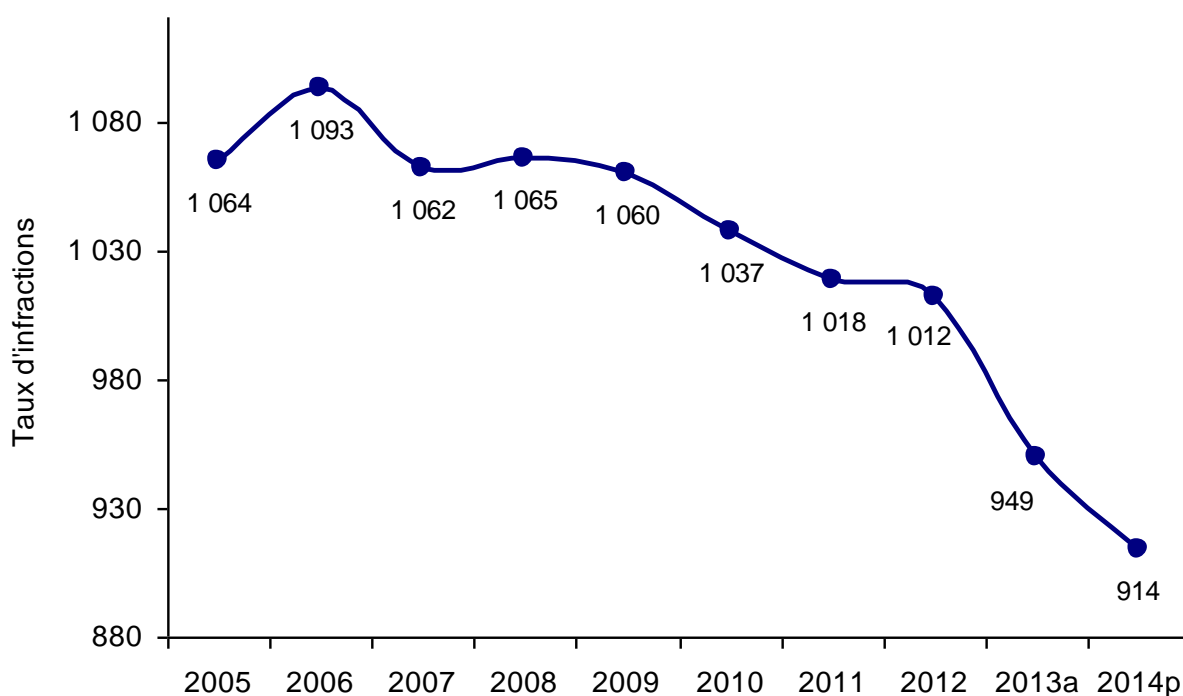
1. Le calcul de l'indice de gravité des crimes violents prend en compte les crimes regroupés dans la grande catégorie des infractions contre la personne.
 2. Le calcul de l'indice de gravité des crimes sans violence prend en compte les infractions contre la propriété, les autres infractions au Code criminel, les infractions relatives à la conduite d'un véhicule et les infractions aux autres lois fédérales, dont celles relatives aux drogues et aux stupéfiants.

Chapitre 2 : L'analyse des principales catégories d'infractions

2.1 Les infractions contre la personne

Le taux d'infractions contre la personne baisse constamment depuis une décennie; il a diminué de 14,2 % depuis 2005 (graphique 5). Au total, 75 063 infractions contre la personne ont été déclarées par les organisations policières en 2014, soit 2 344 infractions de moins qu'en 2013 (tableau 2).

Graphique 5
Évolution du taux d'infractions contre la personne, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

D'emblée, la diminution des voies de fait, des vols qualifiés et des menaces sont majoritairement responsables de la baisse du taux d'infractions contre la personne depuis 2005. Ces infractions comptent d'ailleurs pour près de 80 % de la baisse enregistrée en 2014.

Soulignons que nous comptabilisons 181 agressions sexuelles de moins qu'en 2013 (tableau 2). Ce délit affiche une baisse de 15,2 % par rapport à 2008. Il faut toutefois interpréter cette variation avec prudence considérant que les agressions sexuelles sont fortement sous-signalées. Selon les données de l'Enquête sociale générale (ESG) de Statistique Canada de 2009, la honte, la crainte de représailles et la peur de ne pas être crues des victimes sont autant de facteurs pouvant expliquer le sous-signalement de cette

forme de violence. De plus, certaines victimes vont craindre de dénoncer un proche ou estiment que la gravité de l'agression ne justifie pas de déclarer le crime à la police³.

De plus, la baisse de 64,5 % du taux de négligence criminelle et des autres infractions entraînant la mort enregistrée en 2014 s'explique par les chefs d'accusations de négligence criminelle qui ont été déposés concernant la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic en 2013.

Pour leur part, les taux d'enlèvement et de séquestration tout comme le harcèlement criminel sont demeurés relativement stables depuis les dernières années.

Comme l'année dernière, la catégorie des autres infractions d'ordre sexuel est la seule affichant une hausse substantielle (6,2 %) parmi les infractions contre la personne. À l'intérieur de cette catégorie, les contacts sexuels représentent près d'une infraction sur deux avec 875 infractions. Moins nombreux, le leurre d'un enfant au moyen d'un ordinateur explique en grande partie la hausse des autres infractions d'ordre sexuel avec une augmentation de 167 infractions par rapport à 2013, ce type de délits affichant une tendance à la hausse depuis 2008.

Tableau 2

Nombre et taux d'infractions commises contre la personne selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation annuelle (en %)
Autres infractions d'ordre sexuel	1 641	1 755	114	20,1	21,4	6,2
Homicide	73	70	-3	0,9	0,9	-4,8
Agression sexuelle	3 766	3 585	-181	46,2	43,6	-5,5
Enlèvement ou séquestration	1 315	1 327	12	16,1	16,2	0,2
Harcèlement criminel	4 769	4 571	-198	58,5	55,6	-4,9
Voies de fait	41 323	40 528	-795	506,8	493,4	-2,6
Vol qualifié et extorsion	6 062	5 366	-696	74,3	65,3	-12,1
Menaces	15 627	15 292	-335	191,6	186,2	-2,9
Négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort	70	25	-45	0,9	0,3	-64,5
Autres infractions contre la personne	2 590	2 367	-223	31,8	28,8	-9,3
Tentative et complot en vue de commettre un meurtre	171	177	6	2,1	2,2	2,7
Total	77 407	75 063	-2 344	949,3	913,8	-3,7

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

3. Pour plus d'information, veuillez consulter le rapport sur les infractions sexuelles au Québec, faits saillants 2014.

2.1.1 Les homicides

En 2014, les organisations policières ont enregistré 70 homicides maintenant ainsi, provisoirement, le seuil historique atteint l'année précédente. Par conséquent, le taux d'homicides (0,9) demeure le plus faible jamais enregistré dans la province.

Chaque année, le meurtre au premier degré représente la majorité des homicides (71,4 %), suivi du meurtre au deuxième degré (20 %) et de l'homicide involontaire (8,6 %). La majorité des meurtres (70%) sont commis sur des hommes à l'aide d'un couteau ou d'une arme de poing. La force physique est toutefois le moyen le plus fréquent lors de la commission d'un homicide involontaire.

Tableau 3
Répartition des homicides par lieux, types d'armes et relations entre la victime et l'auteur présumé, Québec, 2014

Lieux	Nombre	%
Voie publique, rue, route et autoroute	17	24,3
Unité d'habitation	16	22,9
Maison unifamiliale	13	18,6
Immeuble commercial ou abritant une société	4	5,7
Parc, plan d'eau, zone libre	3	4,3
Résidence commerciale	3	4,3
Stationnement	3	4,3
Camp, chalet, roulotte	2	2,9
Autres	9	12,9
Types d'armes		
Couteau	18	25,7
Arme de poing	11	15,7
Force physique	10	14,3
Carabine (y compris le fusil)	7	10,0
Autre arme similaire à une arme à feu	6	8,6
Inconnu	6	8,6
Autre arme	12	17,1
Catégorie de relations		
Étranger	8	11,4
Famille	13	18,6
Connaissance	21	30,0
Relation inconnue	28	40,0

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

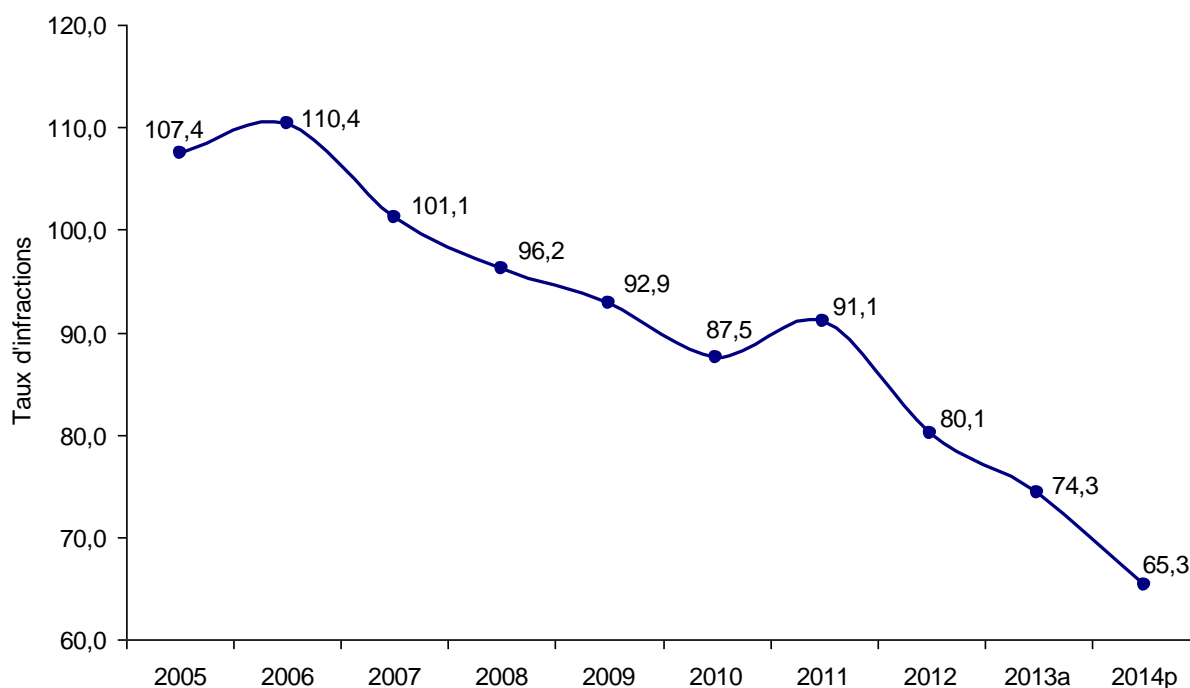
Au tableau 3, en faisant abstraction des 28 affaires où la relation entre la victime et l’auteur présumé est inconnue, nous observons que la majorité des victimes connaissaient leurs agresseurs. En effet, la moitié des auteurs présumés sont des connaissances de la victime (ami, voisin, ex-conjoint ou relation criminelle) et 31 % des membres de la famille (conjoint, parent, enfant ou autre).

Considérant qu’une forte proportion des victimes d’homicides connaissaient l’auteur présumé, il est cohérent de constater que 48,6 % de ces événements ont lieu dans une unité d’habitation, une maison unifamiliale ou toute autre résidence. Néanmoins, près du quart des homicides ont lieu sur la voie publique.

2.1.2 Le vol qualifié et l’extorsion

Le taux de vols qualifiés et d’extorsions a diminué de 39,2 % depuis 2005 (graphique 6). Cette diminution est attribuable à la baisse de 47,3 % du nombre de vols qualifiés depuis une décennie. Cette tendance pourrait s’expliquer par l’accroissement du nombre des appareils de vidéosurveillance, des systèmes d’alarme et des dispositifs de contrôle d’accès dans les commerces (Cusson, 2010).

Graphique 6
Évolution du taux de vols qualifiés et d’extorsions, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

À l'inverse et bien que moins nombreux, le nombre d'extorsions a augmenté de 176,0 % depuis 2005. Cette tendance s'explique en partie par la hausse des cas de cyberextorsions⁴, tels que le « sextorsion » et le « rançongiciel ».

Tableau 4
Évolution du nombre de vols qualifiés et d'extorsions, Québec, 2014

Année	Nombre d'infractions			
	Vol qualifié	Variation annuelle (en %)	Extorsion	Variation annuelle (en %)
2014 ^p	4 044	-16,5	1 322	8,7
2013 ^a	4 846	-15,9	1 216	70,1
2012	5 759	-14,3	715	29,3
2011	6 717	4,7	553	9,7
2010	6 416	-5,2	504	0,2
2009	6 766	-3,5	503	13,5
2008	7 015	-3,8	443	-7,9
2007	7 291	-7,8	481	-10,1
2006	7 912	3,0	535	11,7
2005	7 680	...	479	...

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

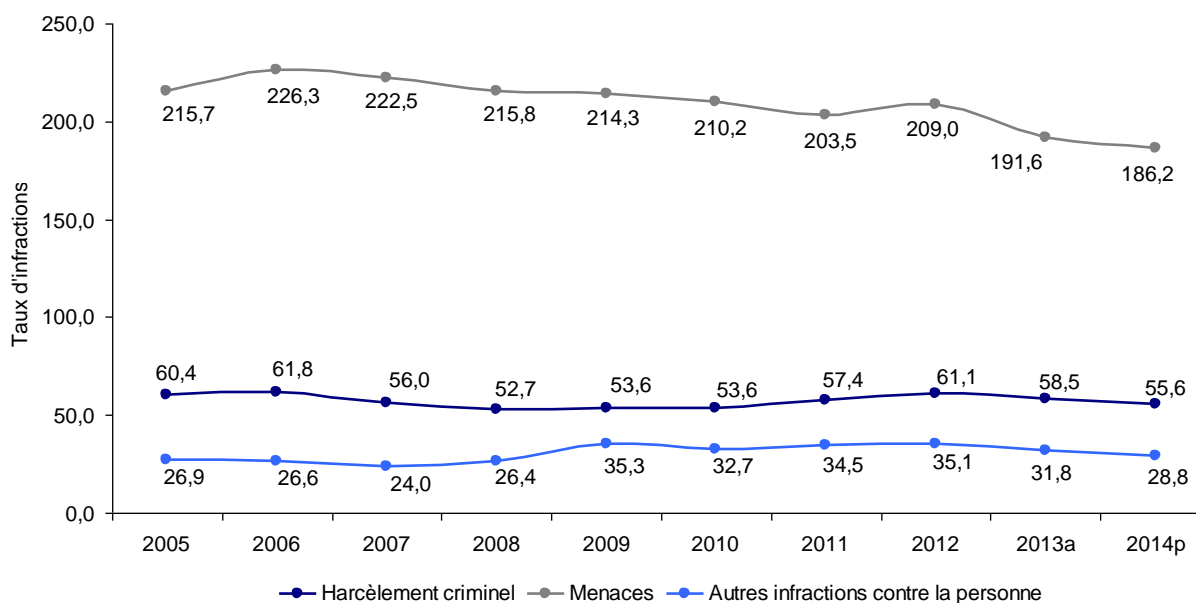
⁴ Pour une définition du « sextorsion » et du « rançongiciel » veuillez consulter le site web du Centre antifraude du Canada : <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/fraud-escroquerie/types/extortion-extorsion/index-fra.htm>

2.1.3 Les autres catégories d'infractions contre la personne

Pour sa part, le taux de harcèlement criminel est relativement constant depuis 2005, avec en moyenne 57,1 infractions par 100 000 habitants. Il en va de même pour les menaces et les autres infractions contre la personne qui n'affichent aucune tendance particulière (graphique 7). Précisons toutefois que cette catégorie regroupe plusieurs infractions de natures différentes⁵.

Graphique 7

Évolution des taux d'infractions de menaces, de harcèlement criminel et des autres infractions contre la personne, Québec, 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

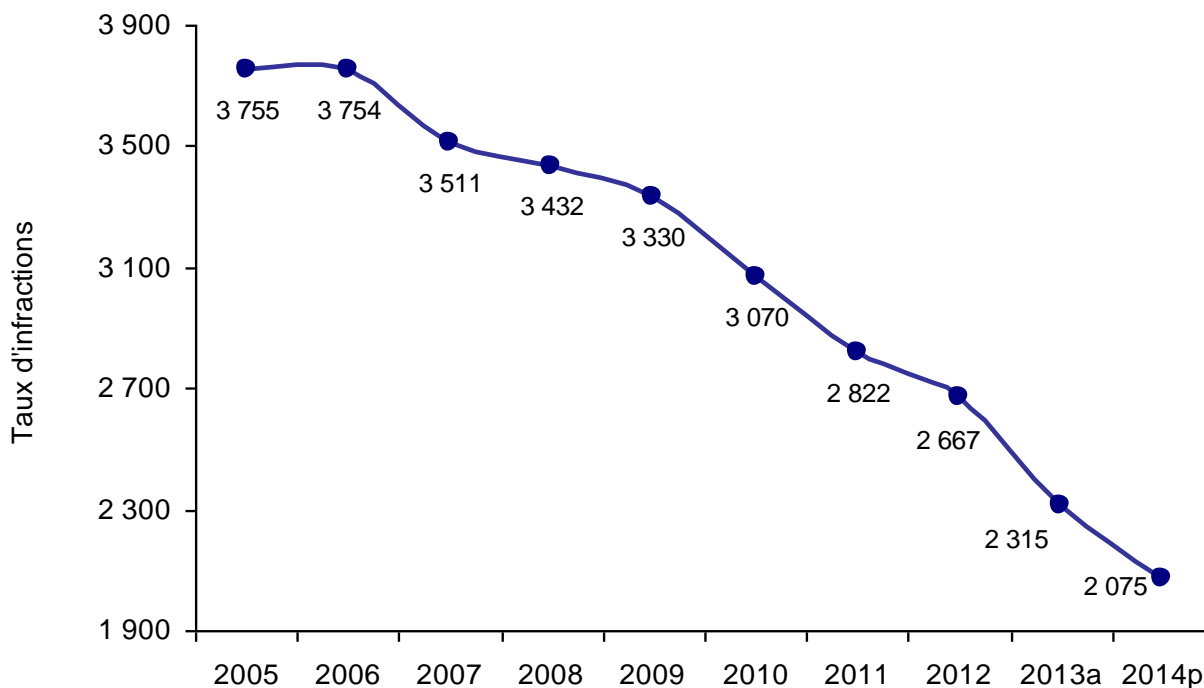
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

5. Cette catégorie comprend notamment les appels téléphoniques indécents, l'intimidation d'une personne du système judiciaire et les autres infractions causant la mort ou des lésions corporelles liées aux crimes d'incendies ou à l'utilisation d'explosifs.

2.2 Les infractions contre la propriété

Le taux d'infractions contre la propriété a diminué de façon constante depuis 2005. En 2014, les 2 075 infractions par 100 000 habitants enregistrées représentent une baisse de 44,7 % en dix ans (graphique 8). Depuis quelques années, la diminution des infractions contre la propriété a modifié le portrait de la criminalité, générant une baisse marquée du taux global ainsi que de l'indice global de gravité et de la répartition des infractions au Code criminel.

Graphique 8
Évolution du taux d'infractions contre la propriété, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.2.1 Une diminution marquée des vols et des introductions par effraction

Les vols de 5 000 \$ et moins, les vols de véhicules, les introductions par effraction et les méfaits ont majoritairement contribué à la diminution de 10,4 % du taux d'infractions contre la propriété observée en 2014. Au total, on dénombre 170 457 infractions, soit 18 276 infractions de moins qu'en 2013 (tableau 5).

Tableau 5
Nombre et taux d'infractions contre la propriété selon la catégorie d'infractions, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation annuelle (en %)
Fraude	15 520	15 292	-228	190,3	186,2	-2,2
Vol de plus de 5 000 \$	3 843	3 280	-563	47,1	39,9	-15,3
Possession de biens volés	1 958	1 844	-114	24,0	22,4	-6,5
Vol de 5 000 \$ ou moins	75 107	68 600	-6 507	921,1	835,1	-9,3
Méfait	33 479	28 919	-4 560	410,6	352,0	-14,3
Vol d'un véhicule à moteur	17 546	15 064	-2 482	215,2	183,4	-14,8
Introduction par effraction	38 917	35 189	-3 728	477,3	428,4	-10,2
Crime d'incendie	2 363	2 269	-94	29,0	27,6	-4,7
Total	188 733	170 457	-18 276	2 314,6	2 075,0	-10,4

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En 2014, le taux d'introductions par effraction a poursuivi sa régression (-10,2 %), passant en une décennie de 65 202 à 35 189 infractions (tableau 6). D'une année à l'autre, les infractions résidentielles et commerciales affichent les baisses les plus importantes.

Pour sa part, le taux de méfaits a régressé de 14,3 % en 2014. Les 28 919 événements déclarés constituent le plus petit nombre consigné annuellement depuis 2005 (-34,3 %). Par ailleurs, les méfaits de 5 000 \$ ou moins sur un véhicule forment la majorité des infractions de cette catégorie. En 2014, ce délit compose 57,9 % des méfaits avec 16 735 événements déclarés, suivi par les autres dommages matériels de 5 000 \$ et moins avec 9 148 infractions.

Tableau 6
Évolution du nombre d'introductions par effraction et de vols de véhicules
Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre d'infractions			
	Introduction par effraction	Variation annuelle (en %)	Vol d'un véhicule à moteur	Variation annuelle (en %)
2014 ^p	35 189	-9,6	15 064	-14,1
2013 ^a	38 917	-15,3	17 546	-15,2
2012	45 925	-8,1	20 679	-7,1
2011	49 946	-5,8	22 251	-7,3
2010	53 035	-8,2	23 997	-11,2
2009	57 777	2,9	27 032	-13,1
2008	56 151	-6,0	31 100	-14,6
2007	59 747	-9,7	36 398	-5,7
2006	66 150	1,5	38 605	-0,1
2005	65 202	...	38 647	...

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les vols de véhicules suivent une tendance évolutive similaire aux introductions par effraction. Ainsi, le taux de vols de véhicules a baissé de 14,8 % au cours de la dernière année (tableau 5), ce qui s'inscrit dans une baisse globale de 23 541 infractions par rapport au seuil de 2005. Précisons qu'en 2014, nous comptabilisons 6 902 vols de camions de moins qu'il y a dix ans. Il en va de même pour les vols d'automobiles (-13 562) qui ont grandement contribué à la baisse du taux des dernières années. Fait à noter, les vols de camions-tracteurs sont en légère recrudescence, affichant une croissance de 103 vols par rapport à 2013.

Tableau 7
Évolution du nombre de vols, Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre d'infractions			
	Vol de plus de 5 000 \$	Variation annuelle (en %)	Vol d'une valeur inférieure ou égale à 5 000 \$	Variation annuelle (en %)
2014 ^p	3 280	-14,7	68 600	-8,7
2013 ^a	3 843	-6,9	75 107	-11,1
2012	4 126	-2,6	84 526	-3,8
2011	4 235	-3,4	87 891	-7,7
2010	4 382	3,8	95 258	-7,0
2009	4 221	-3,0	102 481	-2,6
2008	4 351	-4,5	105 241	3,4
2007	4 554	-9,3	101 786	-5,2
2006	5 019	-1,2	107 405	-1,5
2005	5 080	...	109 063	...

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Quant aux vols de 5 000 \$ ou moins, le nombre d'infractions a régressé de 37,1 % par rapport à 2005 (tableau 7). Composant un peu plus du tiers des infractions contre la propriété, ce type de délits est grandement responsable de la décroissance du taux global dans cette grande catégorie d'infractions. Beaucoup moins nombreux, les vols de plus de 5 000 \$ sont les infractions contre la propriété dont le taux a le plus diminué en 2014, avec une baisse de 15,3 % (tableau 5), leur nombre ayant décliné de 35,4 % par rapport à 2005.

La présence plus fréquente de dispositifs de surveillance dans les résidences, les commerces et les véhicules peut expliquer ces diminutions. De même, la réduction de la valeur d'achat et de revente des appareils électroniques combinée au déclin de l'utilisation de l'argent liquide ainsi qu'une plus grande accessibilité au crédit font en sorte qu'il serait plus risqué, difficile et aussi moins profitable de commettre ce genre d'infractions (Cusson, 2010). Depuis le milieu des années 2000, nous observons une régression des crimes traditionnels comme le vol au profit d'autres types de délits notamment les cybercrimes.

2.2.2 La fraude

La fraude commise au moyen d'un ordinateur constitue la majorité des cybercrimes, étant une forme de criminalité plus complexe et en constante évolution. Cette catégorie d'infractions regroupe plusieurs types d'escroqueries employant une foule de stratagèmes ciblant les personnes et les entreprises.

Graphique 9
Taux de fraudes par 100 000 habitants, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Au graphique 9, nous constatons que le taux de fraudes est demeuré relativement stable depuis 2005, affichant une moyenne annuelle de 197,8 infractions. Ainsi, aucune tendance ne se dessine pour ce type de criminalité, le taux ayant sensiblement diminué dans la dernière moitié des années 2000 pour remonter au début de la présente décennie.

En dépit de ce qui précède, la fraude fait partie des catégories d'infractions les moins déclarées. Selon une estimation du Centre antifraude du Canada, moins de 5 % des victimes de fraude signalent leurs mésaventures aux corps de police. Par ailleurs, la majorité des pertes financières sont signalées par les entreprises⁶ qui selon, leur secteur d'activité, peuvent craindre que l'incident ne nuise à leur réputation ou considérer la perte attribuable à la fraude comme trop mineure pour être déclarée à la police (Statistique Canada, 2009).

6. <http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca/reports-rapports/2014/ann-ann-fra.htm>

Le tableau 8 démontre que plusieurs délits impliquant les institutions financières sont responsables de la diminution des fraudes enregistrées en 2014 comme l'usurpation d'identité (-257) de même que la fraude au guichet automatique (-208) et par chèque (-197). Parmi les infractions à la hausse, mentionnons le vol d'identité (+154), la fraude par carte de service (+111) et les autres fraudes (+126).

Tableau 8
Nombre de fraudes, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	2013 ^a	2014 ^p	Écart	Variation annuelle (en %)
Fraude, carte de service (de paiement, de crédit)	2 479	2 590	111	4,5
Fraude, chèque	1 855	1 658	-197	-10,6
Fraude, guichet automatique	802	594	-208	-25,9
Obtention frauduleuse de gîte ou de nourriture	169	161	-8	-4,7
Obtention frauduleuse de transport	169	189	20	11,8
Fraude, changement d'étiquette	108	127	19	17,6
Fraude à l'identité (se faire passer pour une autre personne)	3 073	2 816	-257	-8,4
Fraude, fausse réclamation aux gouvernements	28	20	-8	-28,6
Fraude, télémarketing (par téléphone)	14	11	-3	-21,4
Fraude, valeurs mobilières	14	26	12	85,7
Fraude, fausse réclamation d'assurance	37	41	4	10,8
Fraude par ordinateur (à des fins illégales)	837	902	65	7,8
Clonage de carte de service	165	107	-58	-35,2
Vol d'identité (renseignements identificateurs)	918	1 072	154	16,8
Autre fraude	4 852	4 978	126	2,6
Total	15 520	15 292	-228	-1,5

a : Données actualisées p : Données provisoires

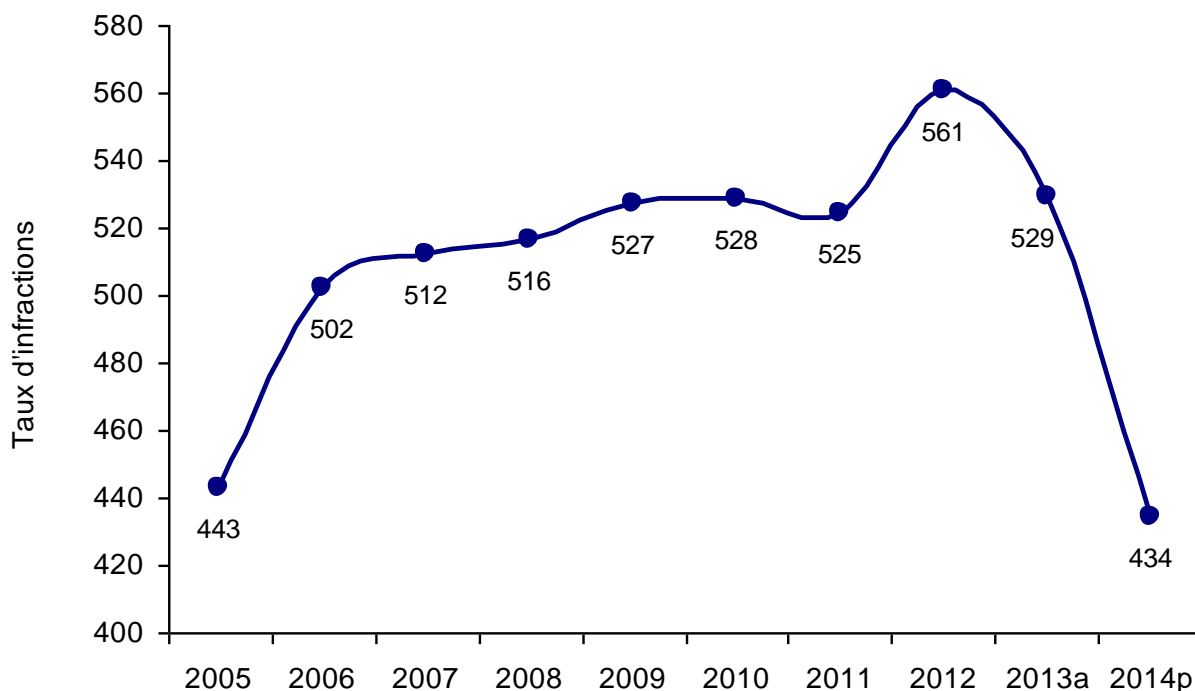
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3 Les autres infractions au Code criminel

Le taux des autres infractions au Code criminel⁷ doit être interprété avec prudence. En effet, les infractions regroupées sous cette grande catégorie sont de natures différentes et n'ont en commun le seul fait que la majorité de celles-ci sont liées au travail policier de renseignement, d'enquête et de détection plutôt qu'à la déclaration de la victime ou à une dénonciation.

Graphique 10

Évolution du taux des autres infractions au Code criminel, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En outre, cette grande catégorie a subi plusieurs changements au fil des ans ce qui rend, à long terme, les comparaisons plus hasardeuses. Notamment, plusieurs nouveaux codes d'infractions sont récemment entrés en vigueur pour la prostitution et le terrorisme⁸.

Considérant les éléments mentionnés précédemment, mentionnons que 35 683 autres infractions au Code criminel ont été enregistrées par les forces de l'ordre en 2014. Avec 7 479 infractions de moins qu'en 2013, le taux d'infractions affiche une baisse de 17,9 % (tableau 9).

La baisse de 2014 est majoritairement attribuable à la diminution des infractions contre l'administration de la loi et de la justice. Plus précisément, nous comptabilisons 3 872 infractions aux règles de liberté sous caution de moins que l'an dernier. Il en va de même pour le manquement aux conditions de probation, qui enregistre une baisse de 3 482 infractions.

7. Regroupe entre autres la prostitution, le terrorisme, les armes à feu et les autres armes, les infractions contre l'administration de la loi et de la justice, les jeux et paris et les infractions contre l'ordre public.

8. Il s'agit notamment d'infractions aux articles du Code criminel faisant référence au fait de quitter le Canada pour perpétrer une infraction, faciliter ou participer à une activité d'un groupe terroriste.

Tableau 9
Nombre et taux d'infractions des autres infractions au Code criminel, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation annuelle (en %)
Actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite	2 149	2 242	93	26,4	27,3	3,6
Autres infractions	1 172	1 199	27	14,4	14,9	3,9
Infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes	1 605	1 604	-1	19,7	19,5	-0,8
Infractions contre l'administration de la loi et de la justice	38 009	30 488	-7 521	466,1	371,1	-20,4
Prostitution	227	122	-105	2,8	1,5	-46,7
Terrorisme	10	28	18	0,1	0,3	177,9
Total	43 172	35 683	-7 489	529,5	434,7	-17,9

a : Données actualisées p : Données provisoires

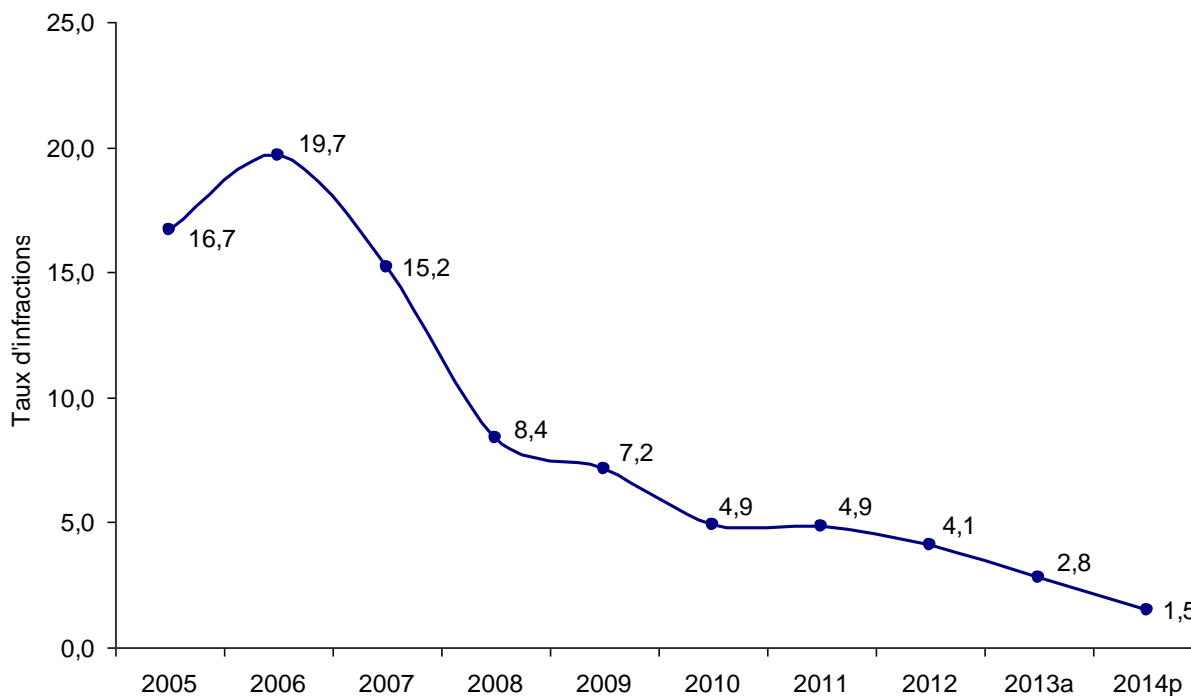
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3.1 Une nette diminution des infractions associées à la prostitution

Alors que le taux d'infractions relatives à la prostitution était de 16,7 en 2005, il a chuté à 1,5 infraction en 2014, ce qui représente une baisse de 91,1 % du taux d'infractions par rapport à celui de 2005 (graphique 11).

Mentionnons, que la Cour suprême invalida en 2013 des articles de lois concernant la prostitution, avant l'entrée en vigueur, en 2014, de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (le projet de loi C-36). Ce changement législatif aura possiblement un impact sur le taux d'infractions dans les prochaines années.

Graphique 11
Évolution du taux d'infractions associées à la prostitution, Québec, 2005 à 2014



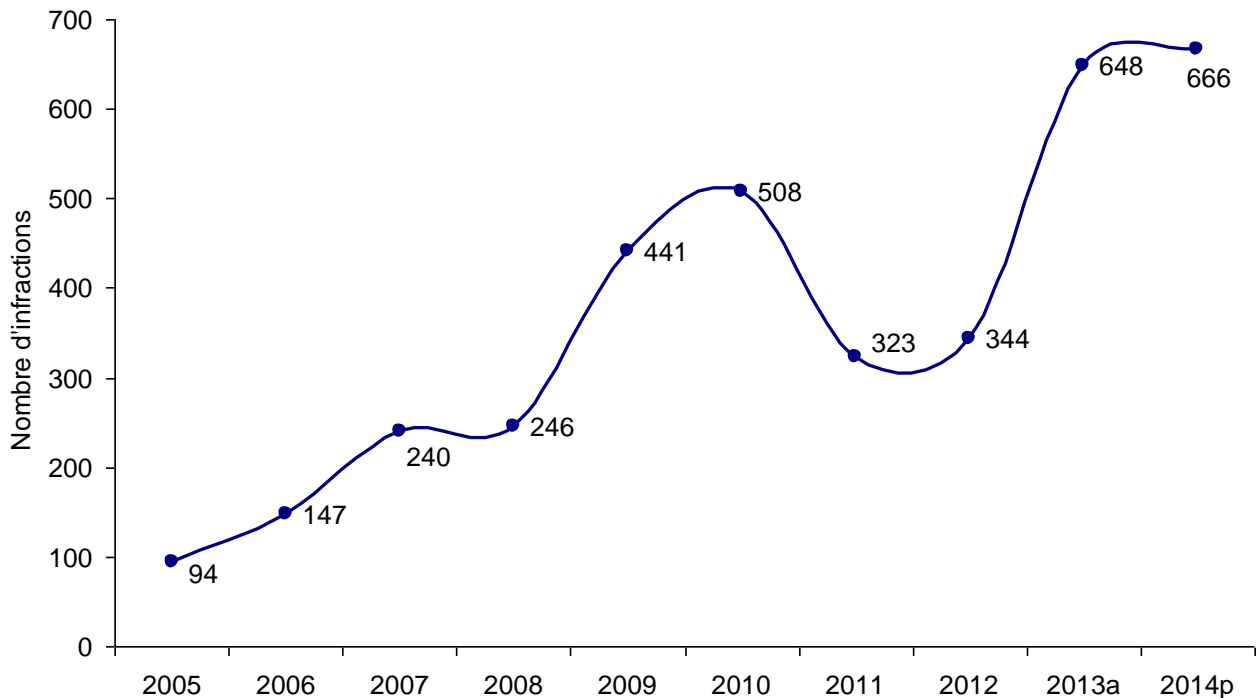
a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.3.2 La pornographie juvénile

Parmi les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite, notons la hausse, ces dernières années, des infractions relatives à la pornographie juvénile. Le graphique 12 regroupe les infractions de production, distribution et possession de pornographie juvénile. Nous comptabilisons, en 2014, 572 infractions de plus qu'en 2005. L'effort de détection et de prévention consenti par les escouades policières, conjugué à la mise sur pied de services en ligne simplifiant le signalement du public, a probablement facilité la dénonciation de cette forme de criminalité qui est souvent susceptible d'être commise à l'aide d'un ordinateur.

Graphique 12
Évolution du nombre d'infractions de pornographie juvénile, Québec, 2005 à 2014



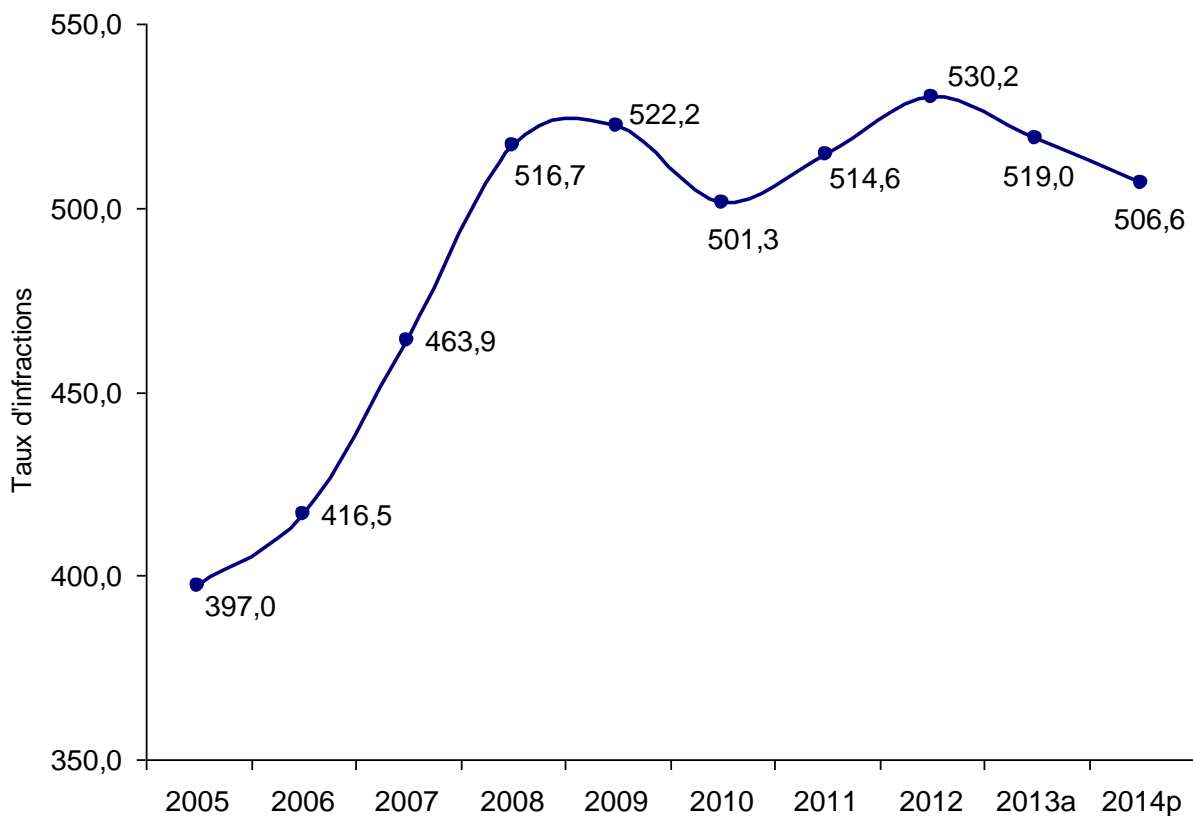
a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

2.4 Les infractions relatives à la conduite d'un véhicule

Cette grande catégorie d'infractions⁹ a peu varié en 2014, le taux diminuant de 2,4 % par rapport à l'année précédente (graphique 13). Sur une décennie, nous observons une hausse de 27,6 % du taux d'infractions qui est surtout attribuable à l'augmentation des délits de fuite sans victime.

Graphique 13

Évolution du taux d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

9. Cette grande catégorie comprend les infractions de conduite avec facultés affaiblies, le délit de fuite et les autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule.

Tableau 10
Infractions relatives à la conduite d'un véhicule, Québec, 2013 et 2014

Catégories d'infractions	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation (%)
Conduite avec facultés affaiblies	15 464	14 698	-766	189,6	178,9	-5,7
Délit de fuite	23 947	24 077	130	293,7	293,1	-0,2
Autres infractions	2 909	2 842	-67	35,7	34,6	-3,0
Total	42 320	41 617	-703	519,0	506,6	-2,4

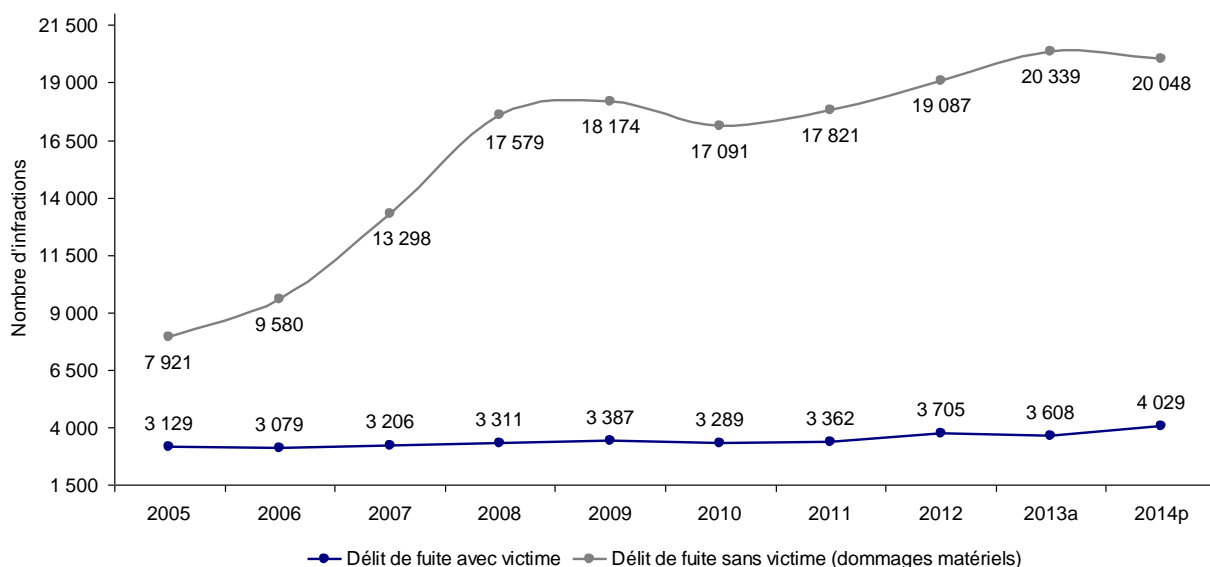
a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Au total, 703 infractions de moins ont été enregistrées en 2014, majoritairement des événements relatifs à la conduite avec facultés affaiblies.

2.4.1 Une hausse considérable des délits de fuite sans victime

Le nombre de délits de fuite a augmenté de 117,9 % en dix ans. En 2014, nous comptabilisons 13 027 infractions de plus qu'en 2005 (graphique 14). Précisons toutefois que cette hausse est majoritairement attribuable au délit de fuite sans victime impliquant des dommages matériels. Ces événements, représentant plus de 80 % du total des délits de fuite, surviennent majoritairement dans les stationnements et ne font généralement pas l'objet d'enquête par les corps de police.

Graphique 14
Évolution du nombre de délits de fuite, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Parmi les hypothèses retenues pour expliquer la hausse de ces événements, mentionnons que, chaque année, plus de 100 000 nouveaux conducteurs empruntent les routes du Québec. Majoritairement, il s'agit de jeunes âgés de 16 à 24 ans. Selon la Société de l'assurance automobile du Québec, cette clientèle est potentiellement plus à risque de commettre différentes formes d'infractions relatives à la conduite d'un véhicule. En effet, pour la période de 2004 à 2013, les conducteurs de moins de 25 ans ont représenté 26,6 % des contrevenants, alors qu'ils constituaient 10,2 % des titulaires de permis (Tardif, 2014). La hausse de ces enregistrements au programme DUC peut également s'expliquer par le fait que certains corps de police enregistrent depuis quelques années le délit de fuite sans victime avec dommage matériel au Code criminel plutôt qu'au Code de la sécurité routière.

2.4.2 La conduite avec facultés affaiblies

En ce qui concerne les infractions de conduite avec facultés affaiblies, celles-ci ont diminué de 6,4 % en dix ans, tout comme les autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule qui affichent une baisse de 16,9 % pour la même période (tableau 11).

Tableau 11
Évolution du nombre d'infractions de conduite avec facultés affaiblies et autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule, Québec, 2005 à 2014

Année	Nombre d'infractions			
	Conduite avec facultés affaiblies	Variation annuelle (en %)	Autres infractions - conduite d'un véhicule	Variation annuelle (en %)
2014 ^p	14 698	-5,0	2 842	-2,3
2013 ^a	15 464	-8,4	2 909	-8,8
2012	16 884	1,4	3 189	-1,0
2011	16 653	7,0	3 221	-12,7
2010	15 565	0,9	3 690	-5,2
2009	15 424	0,3	3 892	2,6
2008	15 381	0,0	3 795	0,9
2007	15 387	-1,0	3 763	2,4
2006	15 535	-1,0	3 676	7,5
2005	15 697	...	3 419	...

a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Parmi les autres infractions impliquant la conduite d'un véhicule¹⁰, notons depuis la dernière décennie, la diminution de 87,7 % des infractions liées au refus de fournir un échantillon d'haleine. En 2014, les corps de police enregistraient 504 infractions de moins qu'en 2005 pour ce type de délit.

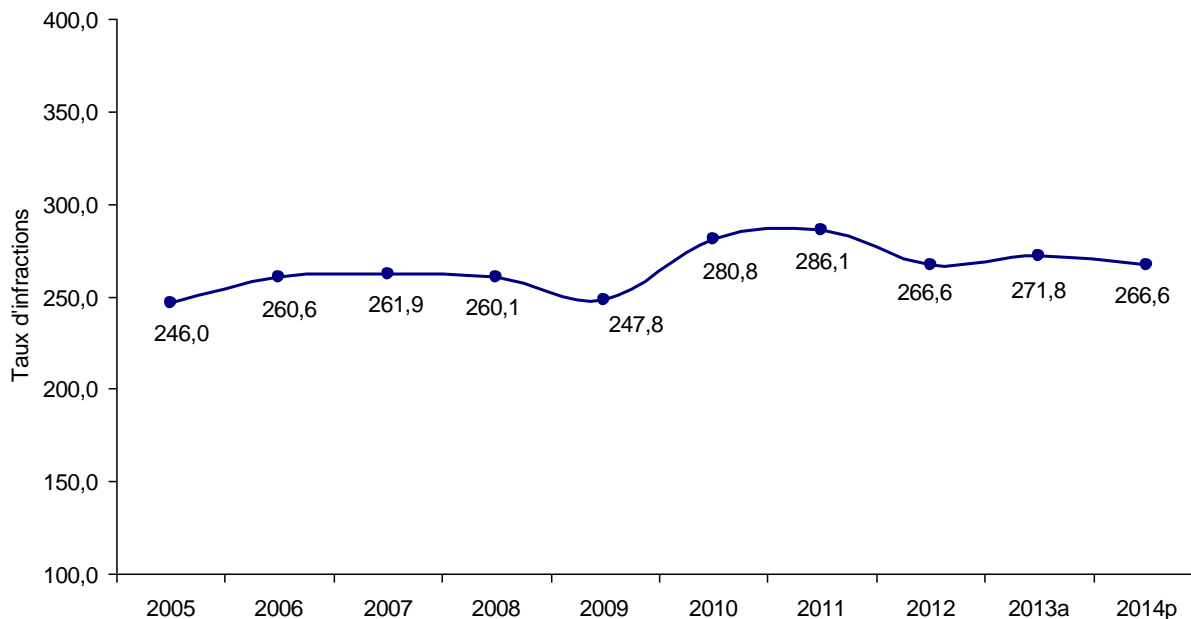
¹⁰ Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent entre autres la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine.

2.5 Les infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants

Les infractions relatives à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (LRCDAS) ne sont pas comptabilisées dans le calcul servant à produire le taux de criminalité, car ils ne font pas partie du Code criminel. Aucune tendance particulière n'apparaît lorsqu'on analyse l'évolution des taux d'infractions sur une décennie. Le nombre d'infractions enregistrées demeure relativement constant d'une année à l'autre, le taux moyen se situant à 265 infractions par 100 000 habitants (graphique 15).

Graphique 15

Évolution du taux d'infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

De façon constante, les infractions relatives au cannabis constituent plus des deux tiers de celles à la LRCDAS. Nous enregistrons, en 2014, une diminution notable de 438 infractions dans cette catégorie (tableau 12). Cette baisse est attribuable essentiellement aux dossiers liés à la culture et à la possession de cannabis aux fins de trafic. À l'inverse, on enregistre une hausse des infractions relatives à la méthamphétamine (+229).

Tableau 12
Infractions relatives aux drogues et autres substances, Québec, 2013 et 2014

Catégorie d'infractions	Nombre		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart
Cannabis	15 476	15 038	-438
Autres infractions à la LRCIDAS	192	157	-35
Crack	519	523	4
Héroïne	45	75	30
Cocaïne	1 978	2 025	47
Ecstasy	111	97	-14
Autres stupéfiants	2 044	1 954	-90
Métamphétamine	1 800	2 029	229
Total	22 165	21 898	-267

a : Données actualisées p : Données provisoires
 Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

En définitive, la déclaration de cette forme de criminalité est en quelque sorte le reflet des opérations policières visant à contrer la production, le trafic et la distribution des différentes drogues sur le territoire québécois. En conséquence, le nombre d'infractions liées aux drogues ne permet pas d'obtenir un portrait complet de la situation.

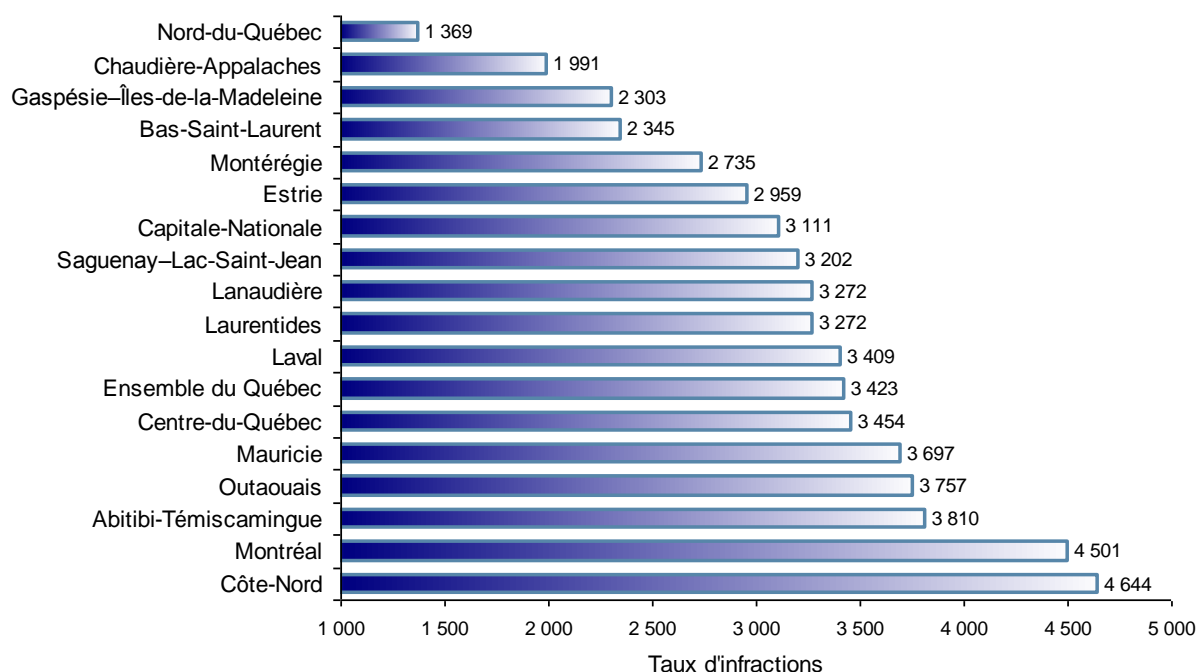
Chapitre 3 : Le portrait des régions administratives

3.1 Les taux régionaux d'infractions au Code criminel

En 2014, parmi les 17 régions administratives de la province¹¹, 7 enregistrent un taux d'infractions plus élevé que la moyenne provinciale (graphique 16). La région de la Côte-Nord se classe en tête avec un taux près de 35,6 % supérieur (4 644) à celui de la province (3 423), suivie par les régions de Montréal (4 501) et de l'Abitibi-Témiscamingue (3 810). Les régions les moins touchées par la criminalité sont la Chaudière-Appalaches (1 991) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (2 303).

Graphique 16

Taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

¹¹ Les statistiques pour la région du Nord-du-Québec sont incomplètes en raison de l'absence de données provenant de certains corps de police autochtones.

La forte baisse du taux d'infractions provincial observée au cours de la dernière année se reflète dans l'ensemble des 17 régions administratives de la province (tableau 13). Les plus fortes diminutions ont été enregistrées dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (-24,7 %), de Lanaudière (-17,8 %) et des Laurentides (-15,3 %).

Tableau 13
Nombre et taux régionaux d'infractions au Code criminel, Québec, 2013 et 2014

Région administrative	Nombre			Taux par 100 000 habitants		
	2013 ^a	2014 ^p	Écart	2013 ^a	2014 ^p	Variation annuelle (en %)
Côte-Nord	4 781	4 407	-374	5 001,5	4 643,5	-7,2
Montréal	96 056	89 486	-6 570	4 889,2	4 500,8	-7,9
Abitibi-Témiscamingue	6 015	5 634	-381	4 071,5	3 810,2	-6,4
Outaouais	15 331	14 397	-934	4 027,2	3 757,2	-6,7
Mauricie	10 713	9 863	-850	4 024,5	3 696,9	-8,1
Laurentides	22 415	20 506	-1 909	3 864,0	3 272,4	-15,3
Centre-du-Québec	9 029	8 289	-740	3 783,8	3 453,9	-8,7
Laval	15 130	14 349	-781	3 628,1	3 409,4	-6,0
Lanaudière	19 423	16 108	-3 315	3 979,7	3 272,4	-17,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	10 052	8 895	-1 157	3 618,6	3 202,1	-11,5
Capitale-Nationale	24 303	22 764	-1 539	3 346,3	3 110,5	-7,0
Estrie	10 382	9 470	-912	3 260,6	2 959,3	-9,2
Montérégie	47 590	41 243	-6 347	3 179,6	2 734,7	-14,0
Bas-Saint-Laurent	5 529	4 697	-832	2 754,9	2 345,1	-14,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2 853	2 130	-723	3 059,8	2 303,4	-24,7
Chaudière-Appalaches	9 083	8 359	-724	2 172,3	1 991,4	-8,3
Nord-du-Québec	617	606	-11	1 400,2	1 369,3	-2,2
Ensemble du Québec	309 302	281 203	-28 099	3 793,3	3 423,2	-9,8

a : Données actualisées p : Données provisoires
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

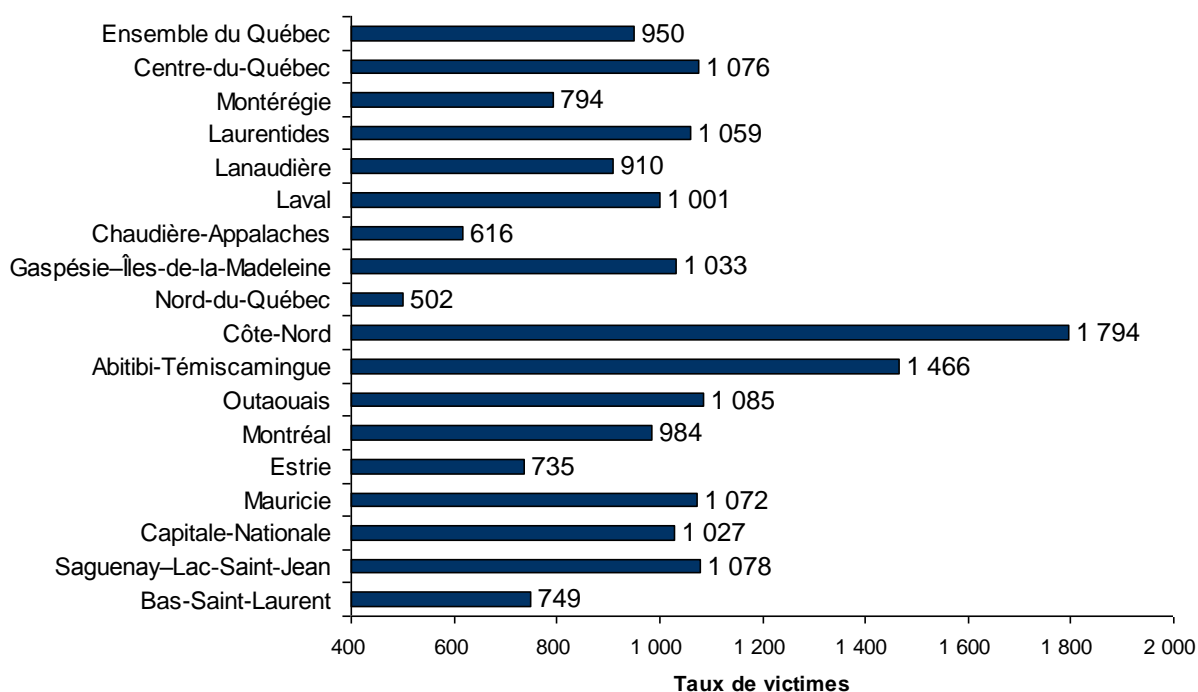
3.2 Les victimes d'infractions selon les régions

Comme le démontre le graphique 17, il y a certains écarts entre le taux d'infractions et le taux de victimes selon les régions. En fait, ces deux mesures sont complémentaires. Par exemple, Montréal, qui est la région présentant le deuxième taux d'infractions de la province, descend au 11^e rang avec 984 victimes par 100 000 habitants. Les régions de la Côte-Nord et de l'Abitibi-Témiscamingue se démarquent avec un taux de victimisation nettement plus élevé que la moyenne provinciale (950).

Le programme DUC 2.2 permet de compiler les données sur les victimes uniquement pour les affaires de crimes contre la personne et d'infractions criminelles relatives à la conduite d'un véhicule.

Graphique 17

Taux de victimes d'infractions au Code criminel selon la région, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Chapitre 4 : Les auteurs présumés

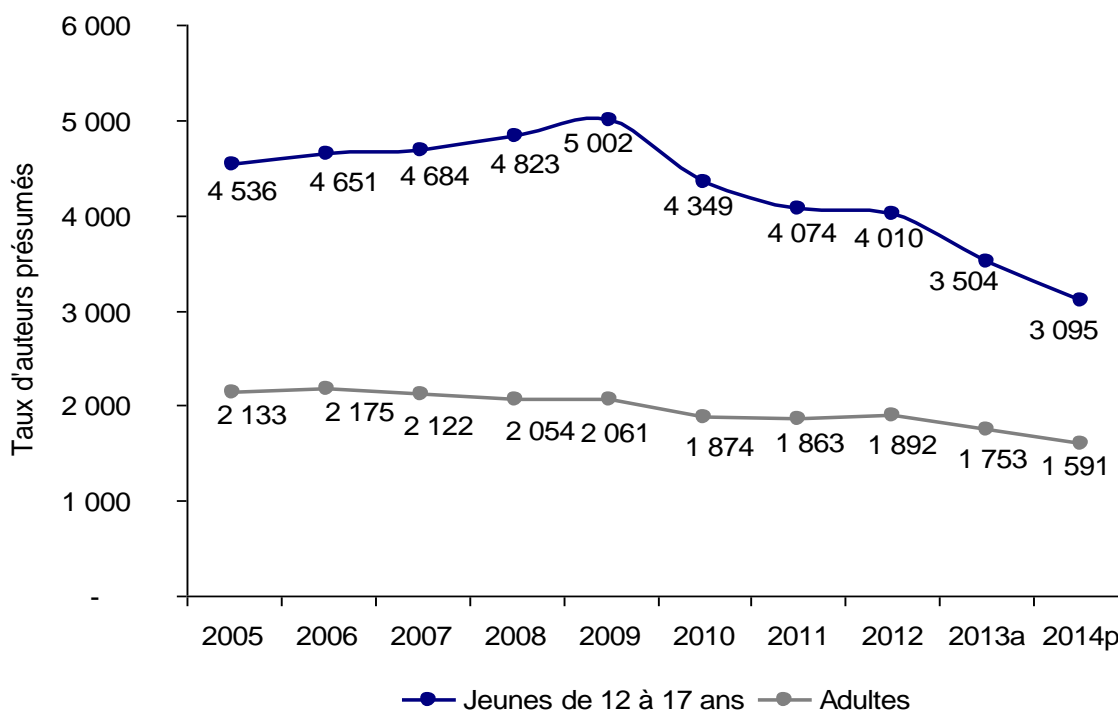
4.1 L'évolution du taux d'auteurs présumés chez les jeunes et les adultes

Nous constatons une diminution du taux de jeunes auteurs présumés d'infractions au Code criminel depuis les six dernières années (graphique 18). Les 3 095 personnes comptabilisées en 2014, représentent un recul de 38,1 % par rapport au taux de 2009 de 5 002 auteurs présumés par 100 000 jeunes âgés de 12 à 17 ans. Du côté des adultes, l'évolution du taux est plus stable que celui des jeunes et, malgré quelques fluctuations à la hausse au fil des ans, il a tout de même substantiellement diminué depuis la dernière décennie.

Les graphiques 18 et 19 portant sur les jeunes et les adultes ne tiennent pas compte des auteurs présumés dont l'âge est inconnu ou non conforme à la réalité. Par ailleurs, on ne comptabilise pas les jeunes auteurs présumés de moins de 12 ans, puisqu'ils ne peuvent être déclarés coupables d'un crime.

Graphique 18

Évolution du taux d'auteurs présumés d'infractions au Code criminel chez les jeunes de 12 à 17 ans et les adultes, Québec, 2005 à 2014



a : Données actualisées

p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

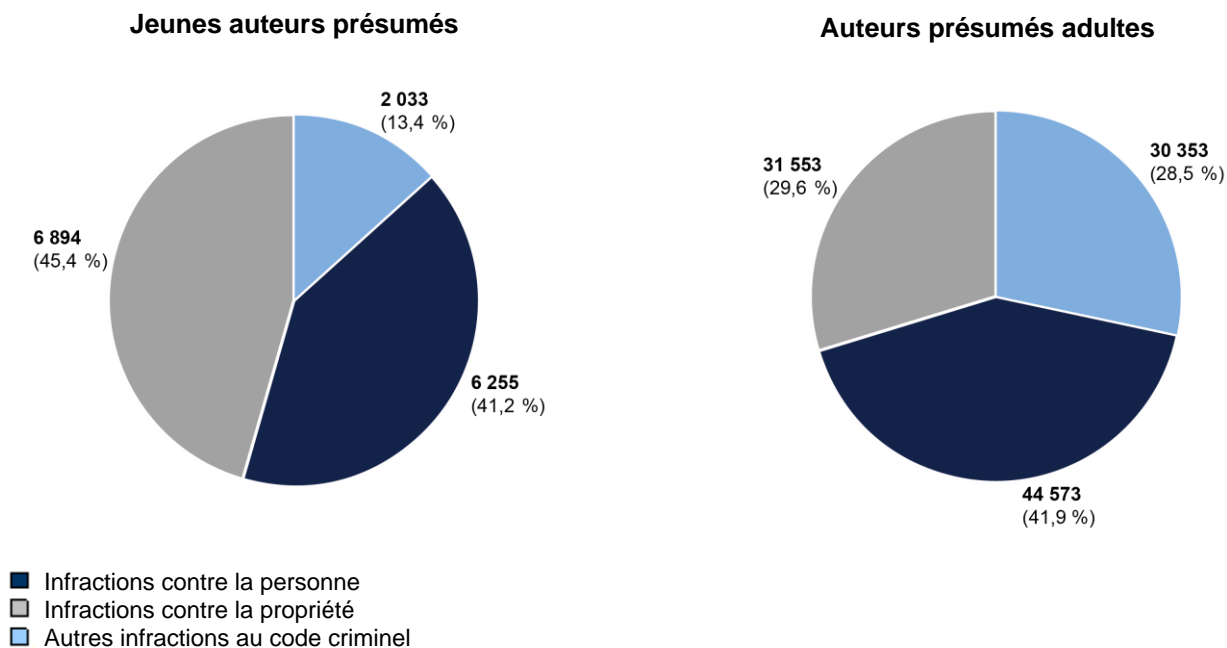
En dépit du fait que les jeunes sont surreprésentés parmi les auteurs présumés d'infractions criminelles, les 12 à 17 ans restent néanmoins beaucoup moins nombreux que les adultes. En fait, les adolescents représentent 12,5 % des 121 661 auteurs présumés enregistrés en 2014 par les corps de police. D'une année à l'autre, les hommes représentent dans les deux groupes d'âge environ 80 % des auteurs présumés.

4.2 La répartition de la criminalité selon la catégorie d'infractions

Comme le démontre le graphique 19, les infractions contre la personne, majoritairement des voies de fait, occupent une proportion équivalente de la criminalité pour les deux groupes d'âge. Cependant, les différences se situent plutôt dans la plus forte proportion d'infractions contre la propriété chez les adolescents (45,4 %) que chez les adultes (29,6 %). Ce fait s'explique par la proportion plus grande de vols de 5 000 \$ ou moins, d'introductions par effraction et de méfaits qui composent 39 % des infractions commises par les jeunes, contre 23 % pour les adultes. En contrepartie, les autres infractions au Code criminel représentent 28,5 % des infractions commises par les adultes, contre 13,4 % pour les 12 à 17 ans, en raison des infractions contre l'administration de la loi et de la justice qui composent le quart de la criminalité des adultes, contre 10 % de celles des jeunes auteurs présumés.

Graphique 19

Répartition de la criminalité des jeunes auteurs présumés et des adultes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2014^p



p : Données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.2

Les catégories d'infractions au Code criminel

Infractions contre la personne :

Homicide¹², négligence criminelle et autres infractions entraînant la mort, tentative et complot en vue de commettre un meurtre, voies de fait¹³, agression sexuelle, autres infractions d'ordre sexuel, enlèvement ou séquestration, vol qualifié et extorsion, harcèlement criminel, menaces et autres infractions contre la personne.

Infractions contre la propriété :

Crime d'incendie, introduction par effraction, vol d'un véhicule à moteur, vol de plus de 5 000 \$, vol de 5 000 \$ ou moins, possession de biens volés, fraude et méfait.

Autres infractions au Code criminel :

Prostitution, infractions relatives aux armes à feu et aux autres armes, infractions contre l'administration de la loi et de la justice¹⁴, actes contraires aux bonnes mœurs et inconduite¹⁵, activités liées au terrorisme et autres crimes¹⁶.

Infractions relatives à la conduite d'un véhicule :

Conduite avec facultés affaiblies, délit de fuite et autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule¹⁷.

Infractions relatives aux drogues et aux stupéfiants :

(Loi réglementant certaines drogues et autres substances)

Possession, trafic, possession aux fins de trafic, importation et exportation, production, ordonnances médicales, autres infractions à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et certaines infractions à la Loi sur les aliments et drogues.

12. L'homicide est non seulement le crime le plus grave, mais également celui dont les données policières sont les plus fiables. Ainsi, cette infraction est souvent utilisée comme indicateur de l'évolution de la criminalité, plus précisément en tant que puissante mesure du niveau de violence d'une société et de détresse sociale (Ouimet, 2005).

13. Les voies de faits consistent à utiliser la force ou à menacer d'utiliser la force, directement ou indirectement, contre une autre personne, sans son consentement. Les voies de fait de niveau 1 sont moins susceptibles de causer des blessures. Les voies de fait de niveau 2 sont commises avec une arme ou causent des lésions corporelles. Les voies de fait de niveau 3 blessent, mutilent, défigurent la victime ou mettent sa vie en danger.

14. Les infractions contre l'administration de la loi et de la justice regroupent, entre autres, les infractions aux règles de liberté sous caution, le manquement aux conditions de probation, l'évasion d'une garde légale, l'entrave à un fonctionnaire ou à un agent de la paix, le défaut de comparaître et la liberté illégale d'un détenu.

15. Les actes contraires aux bonnes mœurs ou l'inconduite regroupent, entre autres, l'action indécente, le fait de troubler la paix, la production, la distribution et la possession de pornographie juvénile, l'intrusion de nuit et la nuisance publique.

16. Les autres crimes de cette catégorie regroupent, entre autres la monnaie contrefaite, les jeux et paris, les infractions contre l'ordre public, les infractions ou activités au profit d'une organisation criminelle et le recyclage des produits de la criminalité.

17. Les autres infractions relatives à la conduite d'un véhicule regroupent, entre autres la conduite dangereuse, les poursuites, la conduite d'un véhicule pendant une interdiction et le défaut ou le refus de fournir un échantillon d'haleine.

Références

PERREAULT, Samuel, et Shannon BRENNAN (2010). *La victimisation criminelle au Canada, 2009. Juristat*. Vol. 30, n° 2. Statistique Canada. No. 85-002-X.

OUIMET, Marc (2005). *La criminalité au Québec durant le vingtième siècle*. Québec : IQRC – Presses de l'Université Laval.

WALLACE, Marnie et autres (2009). *La mesure de la criminalité au Canada : présentation de l'indice de gravité de la criminalité et des améliorations au Programme de déclaration uniforme de la criminalité*. Statistique Canada. N° 85-004-X.

CUSSON, Maurice (2010). *La Criminologie 6^e éd.* Hachette.

STATISTIQUE CANADA (2009). *Les fraudes contre les entreprises au Canada*. N° 85-571-X.

TARDIF, François (2014). *Les infractions et les sanctions reliées à la conduite d'un véhicule routier 2004-2013*. Société de l'assurance automobile du Québec.

